



**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE,
DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

Le Ministre

Paris, le **25 OCT. 2011**

N/Réf : CE 0625902

Monsieur le Ministre,

Par courrier en date du 7 septembre dernier, vous avez appelé mon attention sur la lettre que vous a adressée, le 29 août 2011, Monsieur Geoffroy de Moncuit, Président du Syndicat des Forestiers Privés du Loiret, concernant la nécessité de renouveler la forêt française.

Le renouvellement de nos ressources forestières, indispensable au développement durable de la filière bois est au cœur de la politique forestière nationale, qui s'inscrit dans les suites du discours et des déclarations du Président de la République, le 19 mai 2009 à Urmatt et le 28 avril 2011 à Egletons.

Ce renouvellement passe notamment par le reboisement des parcelles sinistrées par les tempêtes.

Ainsi, après les tempêtes de décembre 1999, environ 280 000 hectares ont été reconstitués avec l'aide de l'Etat, ce qui représente la plantation de près de 340 millions de plants sur dix ans.

S'agissant des parcelles touchées par la tempête Klaus de janvier 2009, boisées à 95 % en pin maritime, il est prévu de reconstituer 150 000 hectares, ce qui représente environ 180 millions de plants. 415 millions d'euros sont prévus sur huit ans pour ces opérations.

.../...

Monsieur Jean-Pierre SUEUR
Ancien Ministre
Sénateur du Loiret
Sénat
15, rue de Vaugirard
75291 PARIS CEDEX 06

L'encouragement de l'Etat au reboisement s'appuie également sur un dispositif fiscal, le Dispositif d'encouragement fiscal à l'investissement travaux, dont le plafond de dépenses déductibles a été multiplié par cinq à compter de 2009, à la suite du Grenelle de l'environnement.

Par ailleurs, la mesure 122 du Plan européen de développement rural hexagonal permet d'aider l'amélioration des peuplements de faible valeur économique.

Le renouvellement de nos ressources forestières doit prendre en compte, de façon de plus en plus marquée, les conséquences du changement climatique. Il s'agira notamment de tenir compte des recommandations du Plan national d'adaptation au changement climatique présenté le 20 juillet 2011 et portant sur la période 2011/2015.

Conformément au souhait du Président de la République une réflexion est d'ores et déjà engagée visant à promouvoir une fiscalité forestière plus favorable à l'investissement forestier (plantation, travaux sylvicoles liés à la régénération naturelle, desserte forestière, etc...) et à trouver les moyens de valoriser le rôle que jouent les forêts dans la séquestration du gaz carbonique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma considération distinguée.



Bruno LE MAIRE